L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue Chartres, No. 110, entre St-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés,

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Compagnie de la manufacture d'huile de graines de coton et d'assurances de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 29 septembre 1835.

LES actionnaires au fonds capital de cette compagnie sont prévenus par ces présentes, que le 3e paiement de dix piastres par action, doit être effectué, samedi 31 octobre prochain, ou avant, au bureau de la compagnie, en cette ville. R. CLAGUE, secrétaire.
30 sept—1m

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LE char à vapeur New Orléans fera la route de la Nouvelle Orléans à Carrollton comme suit:

JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.	De la Nouvelle Orléans.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	9 " "
2 " P. M.	3 " P. M.
4 " "	5 " "
6 " "	7 " "
8 " "	

DIMANCHES.

De Carrollton.	De la Nouvelle Orléans.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	9 " "
10 " "	11 " "
12 " M.	1 " P. M.
2 " P. M.	3 " "
4 " "	5 " "
6 " "	7 " "
8 " "	

Du 1er octobre au 1er avril un char pour le fret et un char pour les passagers partiront de Carrollton à 5 heures pour la convenance des personnes qui envoient au marché, et retourneront à 9 heures. Pendant l'été le char partira de Carrollton à 4 heures.

LIEUX D'ARRET.—Rue du Canal; hangar des chars, rue Poydras; rue Nayades, près la rue Jackson, où l'on collectera les billets.

Les passagers devront être munis de billets, car on ne prendra pas d'argent. On peut se procurer des billets au bureau dans le hangar des chars, à l'encoignure des rues Canal et Baronne, et à l'encoignure des rues Jackson et Tchoupitoulas.

On ne transportera de fret que dans la [illegible].

N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures [illegible] A. M. et y [illegible] toutes les heures. [illegible] à 7 heures &c.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton à vapeur de la Levée.—Nlle. Orléans, 8 Septembre 1835.

PAR décision de la direction, les cotons reçus et délivrés par la presse, pendant la saison prochaine, seront sujets aux frais suivans, savoir:

1o. Charroi à la presse, magasinage et arrimage pour le coton débarqué au wharf de la presse........20c p balle.
Pour celui débarqué à la presse d'Orléans 35c
Pour celui débarqué sur tout autre point du port........27½
2o. Pour sortir et ranger le coton........2½
3o. Le rentrer, s'il n'est pas vendu........5
4o. Le sortir de nouveau........2
Rentrer le coton acheté par spéculation, si il finit par être repressé........0
Pour le sortir........0
6o. Pour rentrer le coton acheté par spéculation, s'il n'est pas repressé........5
Pour le sortir........2 1-2
Pour magasinage........10
7o. Pour magasinage &c. de coton, vendu devant être embarqué ou enlevé par d'autres presses, s'il ne l'est pas immédiatement et qu'il ne faut pas represser........17 1-2
8o. Pour charrois aux navires amarrés au-dessous de la rue du Canal........10
A ceux amarrés au-dessus........20
A ceux amarrés à la presse d'en haut 25

N. B.—Il ne sera permis à personne de sortir et ranger du coton avec ses propres travailleurs ni sous la direction avec les nègres de la presse, mais le commis de cour devra le faire faire lui-même aux frais des propriétaires du coton. Par ordre de la direction.
11 sept D. F. GUEX, secrétaire.

MAIRIE DE LA N. ORLEANS.

Conseil de ville.—Séance du 11 septembre 1835.

1o. Résolu que toute cette partie du chemin du bayou, depuis la limite Nord du faubourg Tremé jusqu'à la rue Dorgenois près la maison Clark, est et demeure incorporée sur une profondeur de trois cents pieds de chaque côté du chemin, les banquettes non comprises.

2o. Le maire est autorisé à faire adjuger au rabais la confection des banquettes dans toute l'étendue ci-dessus désignée.

3o. Les dites banquettes seront faites en curbstones et en briques; le voyer en donnera l'alignement et le niveau. Il leur donnera s'il est possible la même largeur qu'aux banquettes faites dans cette partie du même chemin nouvellement pavée.

4o. Le voyer est et demeure autorisé à donner à la dite route la direction la plus droite possible, sans empiéter sur les propriétés particulières.

(Signé) Jn. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 16 septembre 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme, THEARD, Jr., secret.

Conformément aux résolutions ci-dessus, avis est par le présent donné que, samedi, 10 octobre prochain, à midi, au bureau de la mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de la confection des dites banquettes.
30 sept (Signé) D. PRIEUR, maire.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU NORD.

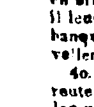

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que cet établissement, qui bientôt sera entièrement préparé, sera dans peu de jours prêt à recevoir les pensionnaires et les locataires. Cet hôtel est situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée, au centre de l'arc de cercle dans lequel la Nouvelle Orléans est bâtie, et commande une vue magnifique des deux extrémités de la ville et du Mississipi, qui pendant la saison des affaires, est couvert d'une forêt de mâts et animé par les arrivages et les départs journaliers d'une innombrable quantité de bateaux à vapeur. Aucune dépense ne sera épargnée pour rendre cet établissement complet sous tous les rapports et digne du patronage du public. Il y a deux escaliers, l'un pour l'usage public et l'autre à l'usage des familles particulières. Un ameublement élégant est commandé, et tout ce qui sera nécessaire pour rendre cet hôtel agréable et confortable ne sera négligé.

Sa position centrale rendra cet hôtel une résidence bien convenable pour les hommes d'affaires, et le superbe point de vue qu'il commande le rendra aussi agréable à tout homme de goût. Les voyageurs et les familles particulières y trouveront toute espèce d'attentions. Les tables seront servies dans le meilleur genre.

Des vins choisis, les liqueurs les plus fines de toute espèce seront constamment à la disposition des amateurs.

Le soussigné s'engage devant le public à n'épargner ni peines ni dépenses pour rendre cet établissement confortable et pour satisfaire tout le monde. En conséquence il sollicite respectueusement le patronage du public.
23 sept—4m F. LEBLEUX.

ON demande à louer à bail, une propriété qui serait située à proximité de la ville ayant au moins dix arpens de terre en clos et les batimens nécessaires à une exploitation rurale. S'adresser au bureau de l'Abeille.
18 sept

HUILE DE PALMA-CHRISTI—20 barrils de cette huile en débarquement et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co. Nlle Levée, No 42 et 43.
21 sept

IL a été trouvé à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, une CANNE à EPEE. Le propriétaire est prié de la réclamer au bureau de l'Abeille, en payant les frais du présent avis. 14 sept ☞

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nlle. Orléans, 14 sept. 1835.

CETTE Banque tire et achète sur l'Angleterre; elle tire aussi sur New York.
14 sept A. MILTENBERGER, caissier.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E D Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.
W. F. HYDE.
E. D. HYDE.
1er juillet—☞ N. DELAPLAINE.

AUX STEAMBOATS.

BOIS de pin gommeux et léger constamment en main et pouvant être livré sous le plus bref délai, par W. E. & R. MURPHY,
16 sept—1m rue du Bassin, No. 138.

FARINE—156 barrils de farine (nouveau grain) en débarquement du bateau à vapeur Ibéria à vendre par TOURNE & BECKWITH,
25 sept Nlle Levée, 28 et 29.

VINS—40 barriques vin rouge vieux Médoc, en débarquement du brick Alexandre, capitaine Freeman venant de Bordeaux. P SEIGNOURET.
28 août 141, rue Royale

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Swiler, partira pour le dit port les samedis soirs, du 3 et du 10 de ce mois, à six heures, touchant à tous les postes intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine Swiler, au chemin de fer, ou à
GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, } Administrateurs.
JAMES CURELL,
2 oct—10

BATEAU A VAPEUR DELTA.

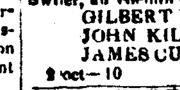

Le bateau DELTA s'étant chargé de porter la malle à Madisonville se trouve obligé de changer ses jours de départ pour Mandeville qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin,

Les lundis, mercredi et vendredi, et retournera les jours suivants, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville reviendra le même soir. 25 sept

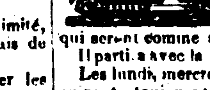

Le bateau à vapeur CORSAIR, ayant quelques légères réparations à faire sera remplacé dans les voyages réguliers de la Nouvelle Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.
25 sept E. M. TERRELL, président.

POUR ST. LOUIS ET LES PORTS INTERMEDIAIRES—

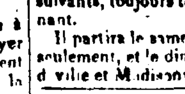

Le bateau à vapeur OCEANA, capitaine Dagget ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour la balance du fret et passage ayant une grande et excellente chambre haute où l'on est parfaitement logé. S'adresser au capitaine à bord. 16 sept ☞

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI
Et les ports intermédiaires:

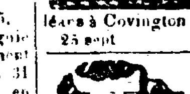

Le fin marcheur steamer GAZELLE tirant peu d'eau, commandé par le capt. Webb, est attendu à chaque instant, et sera expédié immédiatement pour les susdites désignations. Pour fret ou passage ayant d'excellens emménagemens dans une chambre haute, s'adresser à G. DORSEY,
14 sept Nlle. Levée No 38.

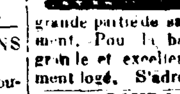

LE bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses dans la matinée de samedi suivant, 29 du courant, à l'arrivée des chars de 7 heures A M. Il ira à la Mobile et à Pensacole, touchant à tous les débarquemens intermédiaires. On nous prie d'annoncer qu'il fera régulièrement ce voyage tous les samedis jusqu'au 1er octobre suivant. 28 sept

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

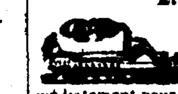

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Manueville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

POUR LIVERPOOL.

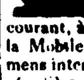

Le superbe navire A I VICTORIA, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capitaine Jones, ayant déjà une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à
2 oct HARRISON, BROWN & CO.

POUR TAMPICO.

La goelette fine voilière HALCYON, doublée et chevillée en cuivre, sous le commandement du capitaine W. Williams, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée partira du 4 au 6 du mois prochain. Pour le reste du fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSÉ MARIA CABALLERO,
25 sept—4 rue St. Louis, No 80.

POUR LA HAVANE.

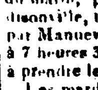

La goélette fine voilière CREOLE, doublée et chevillée en cuivre, A 1 construction de Baltimore, sous le commandement du capitaine Beckup, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord face à la rue Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.
21 sept No 117, rue Royale.

MAISON A LOUER.

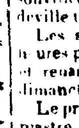

UNE jolie Maison de quatre appartemens située rue des Grands Hommes près celle des Français, faubourg Marigny. S'adresser à F. H. PETITPAIN.
4 sept encoignure des rues Toulouse et Chartres.

A VENDRE.

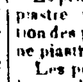

Quatre maisons situées rue de Bourgogne ainsi que différens lots vacans dans les rues des Remparts, de Bourgogne, Dauphine, Bourbon et de la Douane; un grand lot de valeur situé à l'encoignure des rues Royale et Esplanade, un lot à l'encoignure des rues Royale et Ursuline ainsi que plusieurs autres lots situés dans diverses autres situations.
25 sept E. GOTTSCHALK, courtier.

A LOUER—*Pour plusieurs années.*

Un vaste emplacement, situé nord est du canal Carondelet, près de la demi-lune, mesurant 182 pieds français face au dit canal, sur 260 pieds de profondeur face à la rue St. Pierre, très élevé et à l'abri des inondations, avec tous les édifices consistant en une maison composée de quatre chambres à feu, galerie et cabinet, cuisine, poullailler &c, une écurie pour dix chevaux, un magasin à charbon et un hangard de 100 pieds de long—Le tout parfaitement installé pour le commerce du bassin. S'adresser pour les conditions, qui seront convenables, au soussigné chez Mr N. Girod.
14 sept—2ds, 9f1ps G. MONTAMAT.

V CONAND—Importeur et marchand de FAYENCE et de VERRERIE—prévient le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son magasin au No. 9, rue Conti.
16 sept—15

AVIS—Attendu que Louis Le Breton D'Orgenoy, de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation d'un cautionnement souscrit par lui, comme coroner de la dite paroisse, le 2 mars 1833, conjointement avec F. Fazende, sa caution, pour la somme de deux mille piastres;

Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles led. cautionnement ne serait point cancelé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à
[L. S.] la Nlle. Orléans, le 23 mars 1835 et dans la 59me année de l'Indépendance des Etats Unis.
(Signé) E. D. WHITE.
Par le gouverneur.
(Signé) MARTIN BLACHE, sect. d'Etat.
16 sept—30

INSTITUTION BELLANGER,
Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juin—3ps—☞

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian;
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne,
5 do bas de laine d'Allemagne,
5 do demi bas, fin, dits Landwool,
2 do toile cirée, sur coton,
3 do cotonnade assortie,
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitants,
6 caisses chemises assorties,
10 do coton blanc du pays, de 5/4 et 4/4,
30 balles coutil,
Et un assortiment général de linge fait, à vendre par VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 août ☞ encoignure St. Louis et Levée

AVIS AU PUBLIC.

AYANT appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.
BAILEY, KEELER et REMSEN,
No. 125 Exchange place, et no. 8 Pearl street.
New York, 25 août 1835. 31 août—90

A VENDRE—Actions du chemin de fer de Nashville.
19 sept Ed. GOTTSCHALK

ON demande des manoeuvres pour poser des tuyaux, s'adresser au bureau du gaz, allée de Bank.
23 sept

BANQUE Commerciale de la Nouvelle Orléans—Cette institution tire sur New York, Philadelphie, Boston et Baltimore au pair.
26 sept JOSEPH SAUL, caissier.

AVIS
Du Register des Testamens.

Succession de feu Jean Maignan.

MERCREDI, vingt unième jour d'octobre, 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Jean Maignan, les esclaves suivans, savoir:

John, nègre âgé de 39 à 40 ans, forgeron, fondeur et mouleur, adonné à la boisson, ayant mal aux deux jambes.

Edmond, nègre âgé d'environ 36 ans, frappeur et un peu forgeron.

William, nègre âgé d'environ 50 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs.
13 sept W F C DUPLESSIS, reg.

Succession de Thomas Pedder.

VENTE par le register des testamens—Samedi dixième jour d'octobre 1835, à 4 heures de l'après midi en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan à mon bureau pour compte de la succession de feu Thomas Pedder, une malle, [illegible] et autres objets mobiliers dépendants de la dite succession.—Conditions de la vente, comptant.
28 sept W. F. C. DUPLESSIS, register des test.

Succession de feu Louis Laroque.

VENTE par le Register des Testamens—Mardi treizième jour du mois d'octobre 1835, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Laroque, le fonds du magasin de liqueurs, etc. etc. La vente aura lieu au No 85, rue Tchoupitoulas.

Conditions de la vente: Pour toute somme au dessous de $100 comptant, et pour toute somme au dessus de $100 à un crédit 60 jours, en billets endossés à satisfaction.
2 oct W F C DUPLESSIS, régistre.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Attendu que Joseph Rousel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Jones décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
5 oct Register des test.

Succession d'Isaac L. Jowin.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte supplémentaire présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs testamentaires, déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
2 oct W F C DUPLESSIS, régistre.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que James H. Caldwell a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu dame Mary Anne Crook, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
30 sept W. F. C. DUPLESSIS, register des tes.

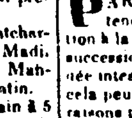

LES soussignés reçoivent par divers arrivages de Boston et de New York et offrent à vendre à des prix modérés, savoir
80 douzaines chapeaux blancs, de laine,
20 do do de soie pour hommes,
45 do do à poils do do,
30 do do do cadets,
6 do casquets à poils pour hommes,
13 do do de drap pour hommes et cadets,
500 paires brodequins de maroquin pour hommes,
20 douzaines bottes fines cousues do do,
1200 paires brodequins Russetts pour nègres,
75 jeux de mailles.
50 douzaines demi bas de laine,
100 do do de coton,
400 douzaines noir pour souliers,
Aussi en magasin, un assortiment complet de chapeaux, bottes et souliers, etc. Wm. HOLMES & CO
2 oct—1m rue de la Levée, No 93.

SOCIETE DE COMMERCE.

LES soussignés ont contracté une société à partir de ce jour, sous la raison de Carrière, Daran & Co., pour continuer le même genre d'affaires que celui précédemment suivi par Carrière & Borduzat.
A. CARRIERE,
L. DARAN,
2 octobre D. G. BORDUZAT.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour en cette ville et à la Mobile, sous la raison Grimshaw & Sloane, vient d'expirer par consentement mutuel, le 30 septembre dernier. Le soussigné est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et, à dater de ce jour, fera le commerce en cette ville pour son propre compte et sous son propre nom.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1835.
2 oct—3 JAMES GRIMSHAW.

DRAPS bleus et tapis de Brusell's.—Drape bleus des prix moyens et inférieurs et tapis de Bruxelles, dessins nouveaux et superbes, en débarquement de la barque Glenarm, de Liverpool, à vendre par
2 oct GARDINER & WATSON.

A LOUER—Un grand terrain vis-a-vis le dépôt du chemin de fer de Carrollton, ayant une grande curie dans la cour, et les bâtisses nécessaires pour une vaste écurie.

Une belle maison d'habitation dans la rue Gravier, entre les rues du Cirque et St Jean. Pour les conditions s'adresser à LAMBETH & THOMPSON,
2 oct rue du Camp, No. 48.

SUCRE blanc—139 caisses sucre blanc, en débarquement du navire Roxbury, de la Havane, à vendre par
2 oct LEGENDRE & SAMORY, 47, rue Toulouse.

PAPIER Florette—16 balles papier Florette, ayant droit au drawback, en débarquement du navire Hontsville et à vendre par
2 oct GARDINER ET WATSON.

WHISKEY, PORC, &c.—400 barrils wiskey rectifié, 200 do do commun, 106 do porc prime inspecté, 100 do prime mou pour habitations, 37 do do quartiers, 20 do bœuf prime, 45 demi barrils bœuf mess qualité supérieure, à vendre à bon marché pour clore un compte, par
2 oct G. DORSEY, Nalle Levee, No 38

Succession de Dme. Coralie Guérin, décédée, épouse de Mr. Gustave Guérin.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre cette succession, sont prévenus d'avoir à les présenter, avec les pièces à l'appui, dans les dix jours qui suivront le présent avis au soussigné exécuteur testamentaire de la dite succession. GUSTAVE GUERIN,
2 oct—5,4ps rue Bienville, entre Royale et Chartres.

SAMUEL HERMANN & FILS ont transporté leur bureau à la rue du Canal, No 20-21, dans la bâtisse de granit de Musson. 25 sept—1s

NEGRES A VENDRE, rue Moreau, No 19, continuation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y a un excellent forgeron. 19 août—☞

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri. 1 juil—6m

LOGE LA CONCORDE NO. 3.

LES détenteurs des *bonds* souscrits par la loge la Concorde le 1er août 1832, sont requis de se présenter au soussigné, afin de faire connaître le montant des actions dont ils sont possesseurs, et légaliser les transferts, et recevoir le dividende de 8 pour cent pour l'année 1835; lequel ne sera payé que sur présentation des *bonds*. Les possesseurs de *bonds* achetés et non transférés par devant le trésorier de cette institution perdront leur droit au dividende, si elles négligent de se conformer au present avis dans les quinze jours qui suivront.
Par mandement de la loge.
30 sept—6 A. A. BAUDOUIN, trésorier.

AVIS.

L. GAMOTIS, pharmacien, vient d'ouvrir une nouvelle pharmacie à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital.
30 sept—6

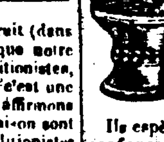

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Veille Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques; médicamens secrets de parfumeries, et en général tout ce qui a rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils sollicitent le patronage.
3 août—☞ P MARTIN & Co.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES, RECOLTE DE 1835.

LE soussigné a maintenant le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir par le paquebot Nashville, en droiture de New York, une très grande facture comprenant toutes les premières espèces de GRAINES POTAGERES de la récolte de cette année 1835.

Les habitans et propriétaires de jardins potagers sont respectueusement priés d'envoyer leurs ordres, et ceux des marchands de la campagne qui attendent pour revendre seront exécutés avec promptitude.

S'adresser comme d'usage à WM. SMITH, en magasin de graines de jardinage, rue de la Douane No. 65.

On attend un nouvel envoi par le Shakespeare. 26 août

VENTE
Par le Register des Testamens.

SUCCESSION de Charlotte Morant, f. c. l.—Vente par le register des testamens—Mardi, 3me jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Charlotte Morant, femme de couleur libre, à l'effet d'opérer un partage entre les héritiers, la propriété ci après décrite:

Un lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, rue Dauphine entre les rues St. Louis et Toulouse, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante pieds de profondeur, ensemble les édifices y construits.

Conditions de la vente: six, douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, régistre des test.

L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs 30 sept

SUCCESSION de feu James Mercer—Vente par le register des testamens—Samedi, trente unième jour d'octobre 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu James Mercer, la propriété ci après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, faisant partie du lot no 8, mesurant trente pieds de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds trois pouces, lignes parallèles, mesure américaine, borné d'un côté par la propriété de Mrs. McDaniel, de l'autre par une portion du terrain no 6 et dans le fonds par le terrain no 3.

Conditions de la vente: moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale—En cas que le dit billet ne soit pas payé à l'échéance, il portera intérêt à dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.
30 sept W F C DUPLESSIS, régistre des tes.

Succession de feu François Robeaum.

VENTE par le Register des Testamens—Lundi le 12 Octobre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu François Robeaum les propriétés foncières, savoir:

1o. Un lot de terre appartenant au défunt et au sieur Joseph Beauver, situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Craps et Amour, ayant vingt cinq pieds de face à la rue Mandeville sur cent quarante cinq pieds de profondeur, où se trouve une maison briquetée entre poteaux de deux appartemens, galerie et cabinets, avec cuisine &c., lequel lot sera vendu en entier par consentement du co propriétaire. Il y a quelqu'irrégularité dans les titres.

2o. Un terrain appartenant au défunt et au dit sieur Joseph Beauver, (qui consent à la vente du terrain en entier) situé au faubourg Marigny, encoignure des rues Espagne et Craps, ayant 60 pieds de face sur chacune des dites rues, faisant partie du lot No 240, sur lequel est une maison briquetée entre poteaux, de quatre chambres, galerie, cabinet avec cuisine &c.

3o. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Espagne, entre les rues Victoire et Moreau, ayant 20 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, faisant partie du lot No. 48, où se trouve une maison en bois, de deux appartemens, galeries et cabinets avec cuisine.

4o. Un terrain attenant au précédent ayant 20 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, faisant partie du lot No 48, où se trouve une maison en bois de deux appartemens, galeries et cabinets avec cuisine.

5o. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Marigny, entre les rues Grands Hommes et Craps, ayant 50 pieds de face, sur 145 pieds de profondeur marqué No 203.—Il y a quelqu'irrégularité dans les titres.

6. Un terrain en cette ville, rue Bienville entre les rues Dauphine et Bourgogne ayant 30 pieds de face sur quatre vingt quatre pieds de profondeur, mesure française, où se trouve une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartemens et galeries avec cuisine, etc.

7. Un terrain rue Bourgogne, entre les rues Hôpital et Quartier, ayant trente sept pieds et demi de face, sur quatre vingt quinze pieds de profondeur, où se trouve une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartemens avec galerie, cuisine, etc.

8. Quatre terrains situés au faubourg de l'Annonciation, encoignure des rues Marché et Pacaniers, désignés par les nos 10, 11, 12 et 13 sur un plan particulier, ayant mesure américaine, le no 10 quarante six pieds dix pouces trois quarts de face à la rue du Marché; et quatre vingt treize pieds deux pouces de profondeur; le no 11 trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers, et quatre-vingt un pieds de face à la rue du Marché, le lot no 12 trente un pieds dix pouces de face à la rue des Pacaniers et quatre-vingt un pieds de profondeur et le lot no 13 vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue des Pacaniers et quatre vingt un pieds de profondeur, sur lesquels se trouve une cuisine: ces quatre lots de terre appartiennent au défunt et à Joseph Bover qui consent à la vente du tout.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
9 sept W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Louis Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de feu Miguel del Acebo—Vente par le register des testamens—Samedi 10 octobre, à midi j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel del Acebo.

RACHEL, négresse âgée d'environ 16 ans, matronneuse. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, register.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not pub aux frais de l'acquéreur. 9 sept

SUCCESSION de feu Charles Pierre alias Charles Pierre Mayorquin, h. c. l.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 19 octobre 1835, à midi—En vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu Charles Pierre *alias* Charles Pierre Mayorquin, h. c. l., les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1° Lindor, nègre, âgé d'environ 24 ans, maçon.

2° Phil, nègre, âgé d'environ 25 ans, un peu maçon, et s'est absenté quelques fois.

3°. Une propriété à l'encoignure Est des rues Dumaine et Bourgogne, divisée en deux lots comme suit:

Le premier lot de terre étant à l'encoignure et mesurant quarante pieds de face à la rue Dumaine sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue Bourgogne, mesure française, ensemble la maison composée de quatre pièces et deux cabinets, et une cuisine à étage de trois pièces en bas, et autant en haut, le tout en briques.

4° Un terrain attenant au précédent, ayant quarante pieds trois pouces de face à la rue Dumaine sur soixante quatre pieds de profondeur mesure française, avec des vieilles bâtisses en bois.

5° Trois lots de terre situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany, le premier désigné par le No 11, de l'ilet No 2, ayant soixante pieds de face à la rue ou Cours Marigny, sur cent quatre vingt dix pieds de profondeur; et le 2d et le 3e désignés sous les Nos 3 et 4 de l'ilet No 53, et ayant dans leur ensemble cinq cents pieds de face à la rue Villeré sur deux cent trente sept pieds et demi aussi de face à chacune des rues Lamarque et Cours Marigny, le tout mesure française, et conformément au plan dressé le 14 janvier 1834, par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public en cette ville.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières un quart comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, et les esclaves un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, Register des Test.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 sept

SUCCESSION de feu François Montreuil *alias* Louis Dédé h c l—Vente par le Register des Testamens—Lundi, dix neuvième jour d'octobre 1835, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu François Montreuil *alias* Louis Dédé h. c. l. les propriétés foncières et esclaves, savoir:

1° Un lot de terre mesurant (au pied français) soixante pieds de face à la rue Champs Elysées, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Amour, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison neuve en briques, de deux appartemens séparés par une gallerie, une forge bâtie en briques et une vieille cuisine en bois.

2° Un lot de terre situé au faubourg Annonciation dans cette paroisse de la Nouvelle Orléans, mesurant quarante pieds de face à la rue des Nonnes, entre les rues de la Vieille Levée et de la Nouvelle Levée, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble trois maisons en bois, dont deux en très mauvais état.

3° L'esclave nommée Céleste, âgé d'environ 50 ans.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières, un quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit; et l'esclave un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, régistre.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 septembre

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 21.

35 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 minots vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; préservé; amandes en coque et plusieurs autres articles bons pour la saison.
14 juil A LACOUTURE.

VENTES
Par le Sherif d'Orleans.

Armand Rivraud contre Valcour Bachemin.

COUR de District—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, le lundi 12 octobre prochain, à 1 heure de relevée.

Le nègre esclave nommé Mich l âgé d'environ 25 ans, saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions, comptant.
9 sept F. BUISSON, sheriff.

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire de Foster & Co. contre leurs créanciers—Par ordre du syndic et en vertu d'un ordre de vente donné par l'honorable Cour de District pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu jeudi 15 octobre prochain, à 5 heures p m sur les lieux, le bail d'un terrain, bâtisses, jardins et améliorations, connu sous le nom de Vauxhall; ensemble les bâtisses qui seront vendues séparément ou conjointement, à la convenance des acquéreurs.

La dite propriété est située au bas des rues de la Commune et des Marais, vis à vis l'hôpital de la charité, et est louée à bail de Mr Joseph Kenton pour trois ans à partir du 22 février 1835, et le bail peut être renouvelé pour trois ans si l'acquéreur le désire, comme il est stipulé par contrat. Plus les décors dramatiques et l'ameublement du Vauxhall et du théâtre.—Conditions, comptant.
25 sept F. BUISSON, shérif.

Toussaint Mossy contre Michel Sanford.

COUR de District—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 13 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente, savoir:

Un certain lot de terre situé à McDonough, dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, en face de cette ville et désigné par le No. 4 dans l'ilet No 11, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. public. Le dit lot mesurant 60 pieds de face à la rue Adams, sur 112 de profondeur. Conditions de la vente: $33 piastres 33 1-3 avec intérêts et les frais de procédure comptant, et la balance de 116 piastres 66 2-3 le 27 février 1836.
9 sept F. BUISSON, sheriff.

Fergus Duplantier contre James C. Cam.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 3e district tenue dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, j'exposerai en vente à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St-Louis en cette ville, le lundi 12 octobre prochain à une heure de relevée.

Le nègre esclave nommé Buck, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
9 sept F. BUISSON, sherif.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.
Séance du 15 juin 1835.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie; à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrés en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrés de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 a—6m D. PRIEUR, Maire.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans:
1000 sacs sel fin, 500 do demi gros,
250 caisses thé gunpowder
100 cigarres de la Havane,
50 barils maquereaux,
450 sacs café, 1500 caisses savon;
60 boucauds riz de la Caroline, 150 barils gin,
50 demi pipes gin de Baltimore,
100 barils brandy. F. H. PETITPAIN.
30 sept enc. Chartres et Toulouse.

LE soussigné offre à vendre à son magasin les articles suivans, ayant droit au drawback:
400 barriques vin de Bordeaux,
600 do vin de Marseilles, marques Borgasse, Pascal, Bettefort. 20 barils vin blanc,
250 do vin Malaga sec, 1ère qualité,
80 do vin Malaga doux,
200 do vin imitation Madère,
1500 caisses vin Medoc, St. Julien, Haut-Brion, &c.
500 do vin muscat Frontignan,
100 do de Lunel,
60 paniers Champagne,
30 do do à capsule,
20 pipes eau de vie,
10 demi do do
8 pipes genièvre de Hollande,
150 paniers huile de Plagnol et Poisel fils,
80 caisses absynthe Suisse, 80 do marasquino
25 do liqueurs assorties superfine
40 do sirop de grenadine,
30 do crême de thé,
100 paniers guignolet d'Angers,
50 caisses sucre blanc de la Havane
15 do sucre Quebrado do
F. H. PETITPAIN.
30 sept encoig Chartres et Toulouse.

EN débarquement des navires Orléans et Huntsville, de New York, ce qui suit: 1 caisse mouchoirs imitation madras, 2 do cartes à jouer, 5 do gants No 25, 1 do toile cirée, 1 do cordonnet rond, blanc, en coton, 2 do cotonnades, 3/4 et 4/4, 2 do franges [illegible], 1 do ombrelles 28 pouces, 2 do parapluies 24, 30 et 32 pouces, 1 do lacets fil, blanc. Plus: Bas de soie noirs unis, taveline verte, chaussons de laine blancs, schalls thibet en couleur et noirs, gants de soie, alepine noire gros de Naples noir, crêpe noir 5/4, un assortiment de draps et casimirs fins, couleurs choisies, mousselines suisses assorties, un assortiment de dentelles fil, do do bobinet, fil oreil, calçons tricotés en coton, bas coton blancs assortis et autres articles dont la nomenclature serait trop longue, à vendre par DUFOUR FRERES,
30 sept rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

JOUAILLERIE NOUVELLE

RECEMMENT reçu par le navire Orléans, de New York, et à vendre par le soussigné, un bel assortiment de joyaux consistant en:
Montres patentées, en or et en argent,
Chaînes pour dames et hommes, d'un nouveau goût,
Boucles d'oreilles en corail,
Bagues en rubis et diamants,
Ornements émaillés et peints,
Lunettes en or et en argent,
Porte-crayons, cure dents, médaillons,
Peignes, bandeaux, &c. &c. LOUIS MUH,
28 sept rue de Chartres, no 113.

BANQUE DU KENTUCKY.—Les actionnaires de cette institution qui demeurent en cette ville sont prévenus par les présentes que le 5me paiement de $10 par action est exigible le 1er octobre suivant payable et légalement acquitté à la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans. JOSEPH SAUL, caissier.
11 sept—☞ Nle. Orléans 12 sept. 1835.

ON donnera de l'emploi à un homme capable de faire les ventes dans un magasin de marchandises sèches; il faut qu'il ait habité cette ville depuis quelque temps, qu'il soit parfaitement au cours des affaires en gros et en détail, et qu'il possède à fond les langues française et anglaise.

Il est inutile de faire application pour cette place sans avoir les qualifications et dessus requises au plus haut degré de perfection, et sans pouvoir produire des recommandations satisfaisantes qui puissent attester la moralité et les capacités du pétitionnaire. S'adresser au bureau de la poste, boîte no 17. 25 sept—1s

AUX HABITANS SUCRIERS.

UN habitant long temps employé dans les principales habitations de l'isle Ste. Croix, et dernièrement dans l'isle de la Guadeloupe, désire d'employer sur une habitation dans cet Etat ou dans un Etat avoisinant, comme économe, sucrier, distillateur ou surintendant d'une distillerie. La supériorité bien reconnue du sucre et du rum de Ste. Croix font rechercher ces denrées de préférence à toutes les autres, et il croit pouvoir atteindre à la même perfection dans ce pays autant cependant que les produits du sol le permettront. Il est disposé à faire preuve de ses capacités sur quelqu'habitation que ce soit, sans salaire. Les personnes que cet avis pourra intéresser sont priées de s'adresser par écrit au bureau de la poste, boîte 258.
23 sept—6

TERRES AUX TEXAS

LE soussigné offre à vendre 65,000 arpens de terres de grande valeur au Texas comme suit:

4428 arpens à Pecan Point sur la rivière Rouge au dessus du raft; 4428 do. à 30 milles au dessous du précédent; 4428 do à 15 milles au dessous de Jonesborough sur la rivière Rouge; 4428 idem; 4428 sur la rivière au Souffre à 12 milles de la rivière Rouge, contenant environ 3300 arpens de prairie alluviale et le reste boisé; 4428 do à 12 milles de la baie de Galveston et le reste situé sur les rivières Trinité et Neches.

Le propriétaire de ces terres est actuellement en cette ville, où il compte rester quelques semaines. Il a résidé au Texas depuis 8 ans et connaissant les localités de ce pays il lui a donné beaucoup de peines pour choisir les meilleures terres.

Celles situées sur la rivière Rouge sont de grande valeur, et aussitôt que le raft sera débarrassé, travail qui avance rapidement, elles augmenteront de dix fois de valeur.

Les titres sont indisputables, et peuvent être vus chez le soussigné.

On traitera soit pour la totalité ou par portion à des prix raisonnables, et on donnera un crédit libéral pour de bons papiers; on prendrait une partie en marchandises convenables, s'adresser à Ed. GOTTSCHALK, court.
18 sept No 160 rue de Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

Vente renvoyée.
PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du trente juin dernier, il sera vendu le jeudi quinze octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis

Une mulâtresse nommée Rachel, âgée d'environ 20 ans, cuisinière blanchisseuse, couturière, repasseuse et domestique, abandonnée par Henry Genères à ses créanciers. Conditions, comptant. 2 oct.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
James Vance vs. ses créanciers.

SAMEDI le 17 du mois d'octobre prochain il sera vendu par ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, datée le 2 septembre 1835, et sous la direction de James Vance, syndic pour les créanciers, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, les propriétés ci-après, savoir:

Six maisons en briques et terrains situés dans la rue Villeré à un demi ilet de la rue du Canal, chaque terrain ayant 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, mesure française—les maisons non achevées.

Les lots nos 1, 2 et 3 ont l'ouvrage en briques achevées. Les lots nos 4, 5 et 6 sont couverts et prêts à recevoir les ardoises. No 6 fait l'encoignure des rues Jackson et Villeré, et a été bâti expressément pour un grocery store en maison particulière, et le tout sera représenté sur un plan exposé à la Bourse.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit pour des billets approuvés et endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 sept

AVIS

Détenu à la geôle du comté des Allemands, le jeune nègre américain nommé WILLIAM, se disant appartenir à Monsieur Watkins de la Nelle-Orléans, le dit nègre est très petit et ne parle que l'anglais. Le propriétaire du dit esclave est prié de vouloir le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste, ce 30 sept 1835.
OVIDE TROUARD,
2 oct Pour A. LUMINAIS, shériff.

$25 DE RECOMPENSE

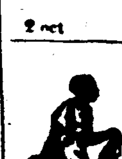

Partie marronne dans la journée du 29 septembre, de la résidence de V. Albert, encoignure des rues Conti et Remparts, la négresse esclave nommée MARY, âgée d'environ 25 ans, d'une peau très noire, de petite taille, parlant français et anglais, mais très silencieuse. Elle a emporté avec elle son enfant, petite griffonne de 2 ans. Il y a trois mois qu'on l'avait achetée d'Aurore Tablade.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir la dite esclave, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois.

La susdite récompense sera payée à quiconque la mettra dans une des geoles de cet état, ou la livrera aux soussignés. A. QUERTIER & BOUTIN,
30 sept—15 rue St Louis no 26.

$10 DE RECOMPENSE.

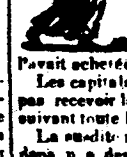

Partie marronne le 9 du mois de sept., JUDY, négresse âgée d'environ 23 ans, taille d'à peu près 5 pieds 6 pouces, très noire, ayant un peu l'air sournois, marchant très droite, ayant habité 6 mois la ville, parlant anglais et un peu français. Les capitaines de navires et autres embarcations, ainsi que toutes personnes en général sont prévenues de ne pas recevoir la dite esclave, sous peine des rigueurs de la loi.

La susdite récompense sera payée pour son arrestation et sa location dans une des geôles de cet Etat. S'adresser rue St Pierre, No. 131, encoignure de la rue Dauphine.
30 sept—3

$15 DE RECOMPENSE.

Seront donnés à celui qui logera à la geole ou ramènera au soussigné la négresse LUCIE, partie marronne samedi 5 du courant. Cette négresse est de haute taille, maigre, le nez gros et ayant l'habitude de boire: elle appartenait ci-devant à M. Lasalle de qui je l'ai achetée; elle parle anglais et français. On suppose qu'elle est soutirée par un grand nègre de Mouveine mine et qui se dit libre avec qui elle vit depuis longtemps. Ce nègre travaille à bord des navires et reste du côté du bassin.

Les capitaines de navires sont instamment priés de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. A. LACOUTURE.
23 sept—☞

$75 DE RECOMPENSE.

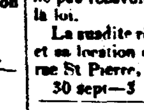

Partis marrons de la propriété de J M. Ranster, surintendant des travaux publics du bayou Bœuf, paroisse des Rapides, le samedi 25 juillet dernier, les esclaves ci-dessous décrits, savoir:

THOMAS BROWN, mulâtre âgé de 25 à 30 ans, taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, d'une forte charpente, sourcils proéminents, les os des joues saillans, actif et parlant vite. Il a été en mer pendant quelque temps en qualité de matelots, et pourrait essayer de s'embarquer encore.

GEORGE FISHER, nègre âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, figure pleine et ronde, fortement construit et baissant la tête lorsqu'on lui adresse la parole.

LEWIS HAIR, nègre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, figure pleine et ronde, parlant doucement, et marqué d'une petite cicatrice du côté gauche du col.

Les nègres ci-dessus avaient avec eux un fusil à deux coups et une hache. Chacun d'eux en partant, était vêtu d'une paire de pantalons rayés, en cassie et cotonnade, une paire de chemises en russie et cotonnade blanche, un chapeau de feutre noir, moitié usé, et des brodequins. Il serait possible qu'ils eussent une passe de la main de l'un d'eux qui écrit assez bien. Il est probable qu'ils se dirigeront vers la Nouvelle Orléans.

La récompense susdite sera payée à quiconque les arrêtera ou les fera mettre dans une des geoles de cet Etat, ou $25 pour l'un d'entr'eux.

S'adresser au bureau des travaux publics rue Toulouse No. 27. E ROUSSEAU,
20 août—3m ☞ Secrétaire.

$25 DE RECOMPENSE

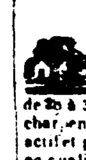

Seront payés pour l'arrestation du nègre JAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, parlant lentement. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignements. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord duquel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3m ☞

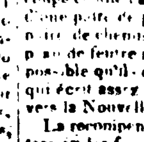

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, un petit nègre qui dit se nommer HENRY et appartenir au docteur Kerr de la Nouvelle Orléans.

Une négresse nommée ANN, appartenant à Mr J. Hall, dans la rue du Canal. Un nègre nommé TRENTE ANS, appartenant à Mr Livaudais. Les propriétaires sont prévenus d'avoir à les réclamer conformément à la loi.
23 sept J. CHARBONNET, Jr.—sheriff.

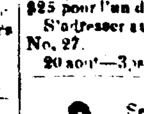

DETENUE à la geole de police de Jefferson, MARY, appartenant à Mr Fuelle, demeurant rue du Canal.
JACQUES CHARBONNET.
28 sept sherif

AVERTISSEMENT.

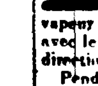

A LOUER—Un bel Hôtel, situé rue de Chartres, dans le voisinage de la Bourse, au centre de la population et des affaires, et seulement à un ilet du fleuve et du débarquement des bateaux à vapeur.

Cet établissement, dernièrement occupé par Mme. Fox, et entièrement négligé par ses propriétaires, va être réparé à neuf et augmenté d'un grand nombre d'appartemens. Il formera sans contredit un des plus beaux locals destinés à recevoir des familles respectables.

Des propositions pour la location du dit hôtel, seront reçues jusqu'au 20 octobre prochain; mais nulle personne ne doit faire d'application, à moins qu'elle ne puisse fournir les plus fortes garanties de capacité pour la conduite d'un hôtel respectable.

S'adresser, par lettre, au bureau de la Compagnie des Améliorations, dans ledit hôtel, rue de Chartres, No 151.
18 sept J. H. RABOTEAU, secr.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN—6 caisses de listones, 8 do rebocillos, 4 do galloons noir à triple chaine, 2 do rubans en gaze pour bonnets, 2 do bocadillos noirs, 10 do vertitorias finas—Vin de Champagne, etc, 2 canons de 8 en bronze, à vendre par JULES LEBLANC & co.
31 août rue Royale, no. 108

LE Docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi) ceux pour qui que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5 juin

40 MILLIERS de cigarres de la Havane, 20 barils de prime bœuf inspecté, 30 do de B. Bœuf, à vendre par GOULET & LAMBERT,
13 août rue de la Levée, no 11, près du railroad